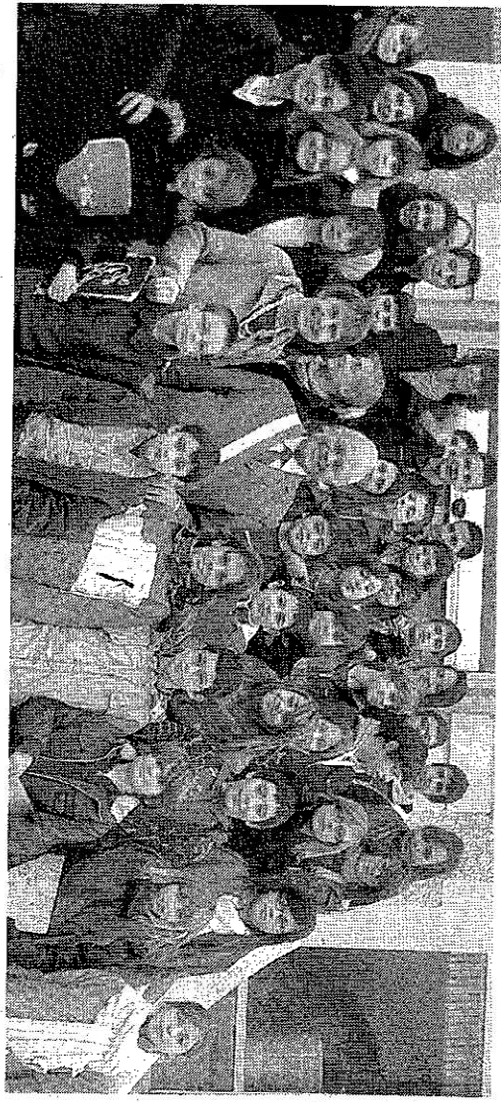


# Un élu face aux jeunes élus

Vendredi matin, quarante-six délégués titulaires de classe de la sixième à la troisième et de l'Ullis du collège public Saint-Exupéry se sont rendus en mairie pour y rencontrer le premier magistrat, lui poser des questions et constater si leurs fonctions de délégués de classe avaient quelques similitudes avec celle d'un édile Jaunay-Clanais et dans le cas présent d'un élu au département. « Cette visite entre dans le cadre de leur formation citoyenne, de l'éducation civique et sur le rôle d'un délégué élu par ses camarades », précise Mme Prudhomme, la conseillère municipale d'éducation.

M. Girault répondit aux diverses questions posées par les collégiens et préparées en amont. Certains étaient soucieux de savoir si la fonction nécessitait des diplômes, si elle était compatible avec une vie



Lors d'un entretien avec le maire, des collégiens délégués de classe ont comparé leurs fonctions avec celle d'un élu représentant la population.

de famille tandis que d'autres s'intéressaient sur l'orientation à prendre pour accéder aux fonctions ou aux responsabilités d'une commune, d'un département...

« Le maire peut-être démis, démissionner... Mais il faut es-

sayer de remplir son mandat et de tenir son livret d'engagements. »

Constatant que l'agenda d'un maire était surchargé, que certaines connaissances dans diverses matières enseignées telles que les finances, le fran-

çais... étaient nécessaires, les délégués se souviendront que leur fonction, comme celle de maire, impose de commencer très tôt, d'apprendre à se faire connaître, puis gravir les échelons au fur et à mesure du temps.